

D.2019.07.03.1.6

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Juillet 2019

1 – TOULOUSE AEROSPACE EXPRESS

1.6 – Ligne Aéroport Express – Autorisation de signer le marché de « Maîtrise d'œuvre complète » n° LAE 2019 13775 M avec le groupement Groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils.

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M. Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M. Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3ème ligne de métro et ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express.
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2018.12.12.1.1 du 12 décembre 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) approuvait l'avenant 1 au mandat de maîtrise d'ouvrage afin d'annexer au contrat de mandat la répartition de la rémunération du mandataire en domaines d'activités pour permettre la déclaration de ces coûts dans le cadre de la subvention européenne Mécanisme d'Interconnexion en Europe (MIE).
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de maîtrise d'œuvre de la Ligne Aéroport Express et des aménagements induits sur le réseau de tramway toulousain.

Le titulaire sera en interface au niveau de la station Jean Maga - Blagnac avec le maître d'œuvre du Lot Centre infrastructure de la 3^{ème} ligne de métro désigné à la date du présent Comité Syndical.

La part des travaux objets du présent marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 44 millions d'euros HT (valeur mai 2016).

Il a pour objet de confier au Titulaire des éléments de mission normalisés de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires pour concevoir et réaliser la Ligne Aéroport Express.

Le marché comprend 5 tranches : une tranche ferme et 4 tranches optionnelles.

- La tranche ferme concerne les études de l'infrastructure de transport, du système et des équipements nécessaires à la mise en service de la LAE ;
- la tranche optionnelle 1 concerne la réalisation des travaux du pôle d'échange Jean Maga, de l'Aéroport, et des interventions sur les systèmes permettant l'exploitation de la LAE ;
- la tranche optionnelle 2 concerne la réalisation de la dénivellation étudiée en tranche ferme.
- la tranche optionnelle 3 concerne la réalisation des interventions nécessaires sur la branche Aéroconstellation suite à la mise en œuvre de la nouvelle offre de tramway, exceptés les éventuels impacts sur le site de remisage ;
- une tranche optionnelle 4 concerne les études et la réalisation des aménagements à effectuer sur le dépôt tramway située à Garossos suite à la mise en œuvre de la nouvelle offre de tramway.

Type de procédure – Déroulement de la consultation

Un appel d'offres restreint a été lancé après avis d'appel public à la concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles 69 et 70 du décret n°2016-360 en application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Le nombre de candidats admis, une fois la sélection effectuée, à présenter leur offre est limité à 5 sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables.

Phase candidatures :

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 21 janvier 2019 aux publications du JOUE et BOAMP, et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 18 février 2019 à 12h00.

Les candidatures ont été ouvertes le lundi 18 février 2019 après-midi.

Cinq (5) groupements d'entreprises ont remis un dossier de candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

1. Groupement EGIS RAIL – STOA
2. Groupement INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils
3. Groupement SYSTRA – RICHEZ Associés
4. Groupement SCE – REICHEN ROBERT et Associés – MATH Ingénierie
5. Groupement ARTELIA Ville & Transport SAS – HARTER Architecture

Par décision en date du 20 mars 2019, la Commission d'appel d'offres de Tissé Collectiveités a décidé de retenir les 5 candidatures.

Phase offres :

Le dossier de consultation a été transmis aux candidats le 26 mars 2019, pour une date limite de remise des offres fixée au 30 avril 2019 avant 12h.

Une demande de report de délai a été acceptée par lettre circulaire en date du 9 avril 2019. La date limite de remise des offres a alors été fixée le 14 mai 2019 à 12h.

Le groupement SCE – REICHEN ROBERT et Associés – MATH Ingénierie n'a pas remis d'offre et a présenté ses excuses.

La Commission d'Appel d'Offres de Tissé Collectiveités (SMTc) a, dans sa séance du **25 juin 2019**, attribué le marché au groupement **INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils** pour un montant de **3 666 400 € HT**, et un montant **54 000 €** au maximum d'indemnités d'attente relatives à la levée d'option des tranches optionnelles par le Maître d'ouvrage conformément aux termes du marché.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser les dépenses correspondantes et la signature du marché n° **LAE 2019 13775 M** avec le groupement **INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils**.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie (SMAT) à signer avec le groupement **Groupe INGEROP CONSEIL & INGENIERIE – GAUTIER + CONQUET et Associés – L2DA – T2MI, CITEC Ingénieurs Conseils**, le marché n° LAE 2019 13775 M « Ligne Aéroport Express : Maîtrise d'œuvre complète », pour un montant de **3 666 400 € HT**, et un montant de **54 000 €** au maximum d'indemnités d'attente.

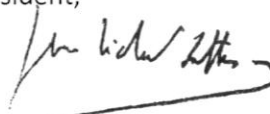
ARTICLE 2 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES